

COMPTE RENDU

Conseil de la Communauté de Communes de COUSTELLET du 4 juin 2009

PRÉSENTS :

TITULAIRES : Marie-Paule GHIGLIONE, Jean-Claude REBUFFAT, Delphine CHANAVAS, Robert DONNAT, Claude SYLVESTRE, Michel GRILLI, René VALENTINO, Fabrice POIRIER, Frédéric MASSIP, Albert CALVO, Robert FRASSI, Brigitte MONTET, Claude PELLEGRINI.

SUPPLEANTES : Monique JOANNY, Sophie KRAWEZYK.

POUVOIR : Geneviève MAGNAN / Albert CALVO

Le quorum est atteint (16 présents)

17 votants.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Claude PELLEGRINI

Ordre du jour n°1 : C OMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 MAI 2009

Le Président demande aux membres de s'exprimer sur le compte rendu de la séance du 6 mai 2009.

Les correctifs à apporter sont les suivants :

- Monique JOANNY n'était pas présente, Sophie KRAWEZYK était présente.
- Monique JOANNY transmet les remarques de Michel GRANIER sur la teneur des études du SCOT dans l'ordre du jour n°2 : l'étude sur l'habitat est en cours et n'a pas été présentée, l'étude sur l'agriculture a été présentée seulement aux 3 communautés.

Ordre du jour n°2 : O RIENTATIONS SUR LES AMENAGEMENTS DE ZONES

Le Président informe le conseil communautaire de la position favorable unanime du conseil municipal d'Oppède pour le lancement de la procédure d'ouverture de l'extension de la zone du Tourail.

Le Président rappelle également que les membres de la CCC souhaitent un aménagement d'ensemble sur Coustellet, comme exprimé lors du dernier conseil communautaire.

Pour répondre à cette préoccupation, le Bureau a mené une réflexion sur la méthode adaptée à cet objectif : il en ressort l'utilisation possible d'un support d'urbanisme qu'est la **Zone d'Aménagement Concertée**.

Une ZAC est une opération d'aménagement et d'équipements d'initiative publique dont l'objet est d'équiper des terrains dans l'intention de les rendre constructibles selon des formes et des modalités définies réglementairement par la collectivité.

Parallèlement au déroulement des procédures d'urbanisme de mise en compatibilité des POS dont les mairies ont la compétence, la Communauté définirait simultanément un ou plusieurs périmètres de ZAC sur les surfaces pressenties de Coustellet.

Si la méthode convient au Conseil communautaire, ce dossier d'ampleur ferait l'objet d'un compte rendu régulier, avec délibération aux étapes clés de son déroulement : ouverture de la période de concertation à partir de septembre 2009, afin de déterminer quel projet urbain dans les zones ciblées (habitat, tertiaire, services dont services publics, ...), création de ZAC avec étude d'impact avant la fin 2009, dossier de réalisation en juin 2010.

De la qualité de ce dossier de réalisation, qui doit constituer une projection précise des attentes, dépendra la qualité de l'aménagement qui sera réalisé. La réflexion doit donc être riche à ce stade d'étude.

Pour mener à bien ce projet, le Président informe que les moyens de structure et financiers ne pourront être déployés que par recours à l'extérieur. Aussi il conviendra de lancer une procédure de mise en concurrence afin de concéder l'aménagement de ZAC à un prestataire privé.

Le Président soumet au vote du conseil communautaire le principe de ZAC en vue de définir un projet d'ensemble sur Coustellet et d'en concéder la réalisation à un prestataire externe.

Jean-Claude REBUFFAT précise qu'il ne souhaite pas voter dans un contexte de rumeurs qui évoque le départ d'une ou deux communes membres de la CCC.

Albert CALVO ne voit pas la valeur et le fondement d'un vote sur des rumeurs et demande quelles sont les communes.

Jean-Claude REBUFFAT répond qu'il s'agit de Maubec et d'Oppède.

Albert CALVO précise qu'il n'est pas nécessaire d'envisager de partir ; il fait mention du courrier récent de l'Association des Maires de Vaucluse qui relate que l'Etat pourrait prendre des décisions sur le regroupement des communautés à court et moyen terme.

Robert DONNAT expose que d'une part les communes ont le droit de se renseigner pour savoir si elles seraient mieux loties ailleurs et d'autre part, le Préfet a le droit d'accélérer mais les Elus ont aussi le pouvoir de freiner.

Albert CALVO ajoute que quoique réserve l'avenir, il est préférable d'avancer pour être en situation de richesse fiscale.

René VALENTINO répond que bien malin qui croit savoir ce que sera la CCC dans le court et moyen terme.

Fabrice POIRIER explique qu'il est possible de recourir à une société publique d'aménagement en dehors de toute procédure de mise en concurrence. Deux sociétés de ce type sont en cours de création sur le Vaucluse, dont une portée par CITADIS.

POUR : UNANIMITE

Ordre du jour n°3 : VARIATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Président rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou d'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier des emplois pour permettre des avancements de grade.

Aux services des ordures ménagères, plutôt que de concentrer des effectifs saisonniers pour assurer le fonctionnement durant les périodes de congés, il a été mis en place une meilleure planification de la prise de congés. Ainsi, il est désormais opportun de créer un poste supplémentaire plutôt qu'un recours systématique à des prestataires souvent non expérimentés.

Considérant la nécessité de créer un emploi afin d'assurer le ramassage des ordures ménagères, il convient de renforcer les effectifs du service des Ordures ménagères.

Le Président propose :

La création d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet pour la conduite d'un véhicule benne ainsi que pour le ramassage des ordures ménagères, à compter du 1^{er} juillet 2009.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} juillet 2009.

Filière : **Technique**

Cadre d'emploi : **Adjoints techniques territoriaux**

Grade : **Adjoint technique de 2^{ème} classe**

Le Président soumet aux membres du conseil communautaire la création d'un emploi technique et la modification induite du tableau des emplois.

POUR : UNANIMITE

Ordre du jour n°4 : SOUTIEN A LA JOURNEE DU LIVRE DU 19 SEPTEMBRE 2009

Le Président rappelle que lors des précédentes années, la Communauté apportait son soutien logistique et financier à la réalisation d'un événement festif sur le site de Coustellet. Ainsi, en 2008, l'effort consenti par la Communauté s'était concentré, notamment au moyen d'une subvention de 5 000 €, sur la fête votive dont le bon déroulement avait été interrompu du fait d'éléments extérieurs.

Pour 2009, l'association « Culture au Soleil », dont le siège est situé en Mairie Maubec et dont le Président est Emmanuel Deschamps, professionnel de l'édition du livre, nous a proposé un projet d'animation sur le site de Coustellet le samedi 19 septembre.

Fondée sur le thème « Le Goût du Voyage », la manifestation s'articule autour de signatures d'écrivains, des expositions, conférences débats, ateliers de peinture, d'enluminure, de calligraphie, de confection de livre, de reliure, des contes pour enfants et adultes avec représentation théâtrale, ...

Cette manifestation constitue une opportunité également pour la Gare dont les locaux vont être mis à disposition avec un bal, les recettes de la buvette étant laissées aux bons soins de l'association AVEC.

Le Président sollicite le conseil sur la nécessité de soutenir une manifestation annuelle sur Coustellet et pour 2009 de consentir les moyens logistiques ainsi qu'une subvention de 5 000 € à l'association Culture au Soleil pour son projet du 19 septembre 2009.

Marie-Paule GHIGLIONE trouve que cette démarche ouvre la porte aux demandes de subvention pour les privés puisqu'il y aura des ventes.

René VALENTINO rappelle qu'à l'origine, le but était créer de l'évènementiel avec une journée à thème qui s'intègre dans la dynamique du développement économique de Coustellet.

Robert DONNAT exprime qu'il ne souhaite pas une subvention de ce type pour que les commerçants en tirent les bénéfices.

Claude PELLEGRINI

Marie-Paule GHIGLIONE souligne le côté mercantile car il y aura des éditeurs.

Frédéric MASSIP mentionne que l'an dernier lors de la fête votive, les restaurateurs en avait aussi bénéficié.

Brigitte MONTET trouve intéressant de tester cette année la combinaison d'une activité culturelle avec une activité économique mais souhaite que l'enveloppe de la subvention soit réduite.

Marie-Paule GHIGLIONE précise que les bibliothèques ne sont pas impliquées cette année, comme elles avaient pu l'être en 2007.

Fabrice MASSIP fait valoir l'atout culturel de cette journée.

Fabrice POIRIER demande quelle est la position du Comité Culture et quel est le budget global de l'association ; la Présidente en la personne de Marie-Paule GHIGLIONE répond que le Comité émet un avis réservé sur la subvention et qu'il est d'accord pour la logistique.

Claude PELLEGRINI trouve disproportionné cette subvention de 5000 € pour une journée d'animation.

Le Président rappelle que chacun des Maires a reçu un dossier complet du projet de l'association.

Albert CALVO trouve que le montant est un peu trop élevé.

6 CONTRE : Marie-Paule GHIGLIONE, Delphine CHANAVAS, Claude PELLEGRINI, Robert DONNAT, Michel GRILLI, Claude SILVESTRE.

5 ABSTENTION : Albert CALVO, Geneviève MAGNAN, Isabel CASTEAU, Jean-Claude REBUFFAT, Monique JOANNY

6 POUR : Robert FRASSI, Brigitte MONTET, Sophie KRAWAZYK, René VALENTINO, Frédéric MASSIP, Fabrice POIRIER.

En cas d'égalité des suffrages exprimés, la voix du Président compte double, la délibération est donc adoptée.

Ordre du jour n°5 : Scène Nationale du THEATRE DE CAVAILLON

Le Président rappelle que la Communauté coordonne et finance des actions culturelles notamment au travers de Scènes Nomades organisées par le Théâtre de Cavallon.

Le Président soumet au vote du conseil communautaire l'autorisation de signer la convention pour la saison 2009/2010 engageant ainsi la Communauté pour 10 000 € jusqu'en juin 2010 et ce à hauteur de 4 000 € sur l'exercice 2009 et 6 000 € sur le 1^{er} semestre 2010.

Fabrice POIRIER demande pourquoi la convention n'est toujours pas calée sur l'année civile pour cadrer avec l'annualité budgétaire, alors que le même problème avait été posé en 2008.

Brigitte MONTET répond que c'est la saison culturelle qui rythme la convention.

CONTRE (4) : René VALENTINO, Frédéric MASSIP, Fabrice POIRIER, Isabel CASTEAU

ABSTENTION (5) : Albert CALVO, Geneviève MAGNAN, Robert DONNAT, Claude SILVESTRE, Jean-Claude REBUFFAT.

POUR (8) : Robert FRASSI, Brigitte MONTET, Sophie KRAWAZYK, Monique JOANNY, Claude PELLEGRINI, Marie-Paule GHIGLIONE, Delphine CHANAVAS, Michel GRILLI.

Ordre du jour n°6 : D ECISION MODIFICATIVE

Le Président expose qu'il est nécessaire d'affecter des crédits à des besoins nouveaux à partir du solde de 36 486.26 € du chapitre des Dépenses Imprévues ;

- Complément pour la confection des portiques d'accès au parking ouest de Coustellet : 1 500 €
- Subvention à l'association Culture au Soleil : 5 000 €
- Subvention au Théâtre de Cavaillon : 4 000 €

Soit une décision modificative totalisant 10 500 € de dépenses que le Président soumet au vote du Conseil communautaire.

ABSTENTION (2) : Albert CALVO, Geneviève MAGNAN

POUR (15) : Robert FRASSI, Brigitte MONTET, Sophie KRAWAZYK, Monique JOANNY, Claude PELLEGRINI, Marie-Paule GHIGLIONE, Delphine CHANAVAS, Jean-Claude REBUFFAT, Robert DONNAT, Michel GRILLI, Claude SILVESTRE, René VALENTINO, Frédéric MASSIP, Fabrice POIRIER, Isabel CASTEAU.

Ordre du jour n°7 : C ONVENTION SMAC

Le Président rappelle que lors du dernier conseil, la communauté avait suspendu le vote de la convention Scènes de Musiques ACtuelles entre la Communauté et l'association AVEC qui occupe le bâtiment de la Gare de Coustellet.

Afin de répondre aux attentes exprimées lors du dernier conseil communautaire, des modifications ont été apportées à la convention.

Le Président fait lecture des modifications qui portent essentiellement sur :

- les engagements financiers de la CCC, réajustés sur la teneur de l'engagement de la Direction Régionale des Affaires Culturelles,
- le rajout d'un article supplémentaire permettant la dénonciation par la CCC de la convention triennale avant le terme de chaque exercice.

Le Président soumet au vote du conseil communautaire l'autorisation de signer la convention SMAC avec l'association AVEC.

POUR : UNANIMITE

Ordre du jour n°8 : C ONVENTION SUR LE PARKING DES CAVES

Le Président rappelle que par délibération n° 052 du 30 octobre 2008, le conseil avait approuvé le projet de servitude sur le parking entre la Cave de Coustellet et la Communauté. Les modalités d'accord possible entre les parties, ayant évolué, il convient d'annuler la précédente délibération et de redéfinir des droits accordés en fonction des espaces géographiques :

- . la servitude et la zone non aedificandi pour la zone du bassin de rétention, donc pas de changement sur ce sujet,
- . la zone référencée « site 1 », ferait l'objet d'un goudronnage en compensation de l'installation du bassin, de la servitude attenante et pour remise en état du fait des travaux d'installation du bassin,
- . la zone référencée « site 2 », ferait l'objet d'un goudronnage moyennant un droit d'usage du parking pendant 10 ans, avec les réserves liées à la période des vendanges.

Le Président soumet au vote du conseil communautaire l'autorisation de signer la convention et tous documents relatifs à cet effet à la SCP GONTIER & MAY, notaires associés à Robion.

Jean-Claude REBUFFAT demande pourquoi la délibération d'octobre ne tient plus.

Le Président répond que le conseil d'administration des Caves n'accepte pas la servitude.

Jean-Claude REBUFFAT demande s'il y a déjà eu une convention signée avec les Caves.

Le Président répond qu'aucune convention n'a été signée à ce jour.

Jean-Claude REBUFFAT fait valoir son opposition à l'opération comme explicité dans son courrier du 25/09/08 adressé à l'attention du Président.

Le Président précise que le revêtement de parking sera plus léger sur le site 1.

CONTRE : Jean-Claude REBUFFAT

POUR (16) : Marie-Paule GHIGLIONE, Delphine CHANAVAS, Robert DONNAT, Claude SYLVESTRE, Michel GRILLI, René VALENTINO, Fabrice POIRIER, Frédéric MASSIP, Albert CALVO, Geneviève MAGNAN, Isabel CASTEAU, Robert FRASSI, Brigitte MONTET, Claude PELLEGRINI, Monique JOANNY, Sophie KRAWAZYK.

Ordre du jour n°9 : C ESSION GRACIEUSE D'UNE BANDE DE TERRAIN A CABRIERES D'AVIGNON

Le Président rappelle que lors de la séance du conseil du 30 juin 2008 avait été approuvé le principe d'une cession gracieuse d'une bande de terrain de la crèche de Coustellet et ce au profit de la commune de Cabrières d'Avignon. L'objectif de cette dernière est de réaliser un parking en bordure de la RD2.

Le document d'arpentage fixe la surface exacte à céder à 214 m² sur une nouvelle parcelle C 1365 issue du détachement de la parcelle initiale C1117.

Le Président soumet au vote du conseil la l'approbation définitive de cette cession gracieuse ainsi que l'autorisation de signer tous documents relatifs à cet effet chez le notaire.

POUR : UNANIMITE

Ordre du jour n°10 : Q UESTIONS DIVERSES

Le Président transmet une information pour rassurer les Elus sur la légalité des actes : suite à la transmission des documents budgétaires au contrôle de légalité en Préfecture d'Avignon le 3 avril 2009, la CCC n'a reçu aucune observation dans le délai requis de 2 mois sur la légalité des données budgétaires ; en d'autres termes les comptes sont bons.

Isabel CASTEAU soumet au Président les problèmes de la crèche de Coustellet pour lesquels une lettre avait été envoyée à la CCC et restée sans réponse.

Le Président répond qu'il avait participé à une réunion avec les membres du Syndicat et qu'il pensait que ça valait réponse, notamment que le dossier partait en justice, précisant ainsi que les Marmousets devront faire comme la CCC : attendre l'intervention de la justice. En ce qui concerne l'inversion des vitrages, il ressort que le Syndicat doit prendre rendez-vous avec l'entreprise.

Jean-Claude REBUFFAT demande au Président où en la réponse à sa lettre du 23 avril dernier.

Claude PELLEGRINI informe :

- de réunions décentralisées dans les communes au comité communication ; l'ordre du jour de la prochaine réunion qui aura lieu à Maubec : plan communautaire, pour lequel il manque des textes et des photos, analyse des offres du site internet, ainsi que la réalisation du 1^{er} bulletin communautaire du nouveau mandat.
- deux jeunes joueurs résidents sur le périmètre communautaire, vont disputer la finale de la coupe de la fédération de rugby à Paris (stade de France) samedi 6 juin.